



Comité d'Etablissement URE Est

DECLARATION ATT au CE URE EST DU 13 NOVEMBRE 2012

Il est important de rappeler que les négociations nationales sur l'ATT ont débuté en mars 2008 et se sont soldées par un échec en décembre de la même année.

Sur mandat du Personnel, la CGT avait dénoncé un accord au rabais signé par des organisations syndicales minoritaires.

Ces organisations syndicales avaient fait le choix de sacrifier plusieurs mesures sociales contenues dans l'accord signé en 1999 par les 5 Fédérations syndicales, actant de fait un recul social inacceptable par le Personnel.

C'est donc après de nombreux mois de négociations difficiles, presque trois ans, qu'un nouveau projet d'accord national était transmis aux organisations syndicales.

Cet accord national, marqué par la lutte des électriciens et gaziers du printemps 2009, a été signé par la CGT.

Depuis, la CGT a engagé les négociations locales avec la volonté de ne pas voir les accords locaux dépecés des acquis de l'accord national.

La CGT, porteuse des avancées de l'Accord National, a mené les discussions pour des accords locaux cohérents avec les exigences des salariés et les nécessités de service, et aussi, avec une solidarité sans faille entre les unités pour garantir les meilleurs droits et acquis pour tous les Agents de toutes les unités de la Région Est.

Toutes ces négociations se sont déroulées dans un contexte général où la remise en cause des 35h est systématique dans les entreprises et où le "travailler plus et gagner moins", pour sauvegarder son emploi, est en vigueur dans bon nombre.

La force que représente la CGT dans nos Etablissements et la capacité qu'elle a à mobiliser le Personnel font que tous les Agents vont continuer à travailler 35h sans baisse de salaire !

Aujourd'hui, les négociateurs CGT estiment être allés au bout du processus de négociation et considèrent qu'un compromis acceptable a été trouvé.

Les accords des trois URE EST, soumis pour avis à ce CE, ne sont certes pas parfaits, mais pour la très grande majorité du Personnel, ils prévoient la reconduction des aménagements actuels ou les améliore.

Après consultation du Personnel et de nombreux messages de félicitations pour les négociations menées, la délégation CGT donnera un avis positif aux trois accords d'Aménagement du Temps de Travail présentés à ce CE.

Après la signature des accords astreinte, la CGT signera les accords ATT sur les trois URE.